



Autoroute 30 en partenariat public-privé

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

15 décembre 2023 – 14 décembre 2024



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	I
1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE	2
3. REVENUS DE PÉAGE	5
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN	6
4.1 GESTION DE LA CIRCULATION	6
4.2 INSPECTIONS	7
4.3 TRAVAUX	8
5. SERVICE À LA CLIENTÈLE.....	9
5.1 PORTRAIT DES COMPTES CLIENTS	9
5.2 PLAINTES.....	12

ANNEXE 1 - GRILLE TARIFAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2024 AU 31 JANVIER 2025



1. INTRODUCTION

A30 Express est le partenaire privé responsable de l'autoroute 30 entre les villes de Vaudreuil-Dorion et La Prairie.

Une Entente de partenariat public-privé a été signée le 25 septembre 2008 entre A30 Express et le ministère des Transports du Québec (Ministère). Cette entente a pour objet la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du parachèvement en partenariat public-privé (PPP) de l'autoroute 30, la responsabilité de certains tronçons routiers complémentaires, de même que l'exploitation d'un poste de péage, et ce, jusqu'au 14 décembre 2042. La partie nouvellement construite de l'autoroute 30, y compris le poste de péage, est officiellement ouverte à la circulation depuis le 15 décembre 2012. A30 Express est depuis responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute jusqu'au 14 décembre 2042.

La construction de la partie ouest de l'autoroute 30 a été confiée à l'entreprise A30 Express. Elle totalise 42 kilomètres et a été réalisée entre 2008 et 2012 (distance excluant les bretelles d'entrée et de sortie, les voies de service, etc.). La route s'étend de Vaudreuil-Dorion à Châteauguay, sur une distance d'environ 35 kilomètres. Une section de 7 kilomètres s'ajoute à ces 35 kilomètres, permettant de rejoindre la route 201 dans la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield. Ces tronçons de l'autoroute 30 comptent notamment :

- 2 échangeurs autoroutiers et 8 échangeurs routiers;
- 30 ponts d'étagement et ponts;
- 1 poste de péage de 14 voies avec guérites (7 par direction);
- 32 ouvrages d'art;
- 1 tunnel;
- 1 station de pompage; et
- 1 passerelle de piste cyclable.

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, le Ministère a également confié à A30 Express l'exploitation et l'entretien de 29 kilomètres de l'autoroute 30 entre Châteauguay et La Prairie (excluant bretelles, voies de service, etc.). Cette section a été construite par le Ministère et la gestion a été transférée à A30 Express le 1^{er} avril 2012.

Elle comprend notamment :

- 31 ponts d'étagement et ponts;
- 1 station de pompage; et
- 3 échangeurs majeurs (A-730, A-930 et A-15).

Le présent rapport présente des informations générales relatives à l'ensemble des activités d'exploitation et d'entretien pour l'année d'opération d'A30 Express, couvrant la période du 15 décembre 2023 jusqu'au 14 décembre 2024.

En plus des travaux d'entretien courant, des travaux de réhabilitation de la chaussée ont été effectués sur une distance de 33,9 kilomètres de voie.

2. PORTRAIT DE L'ACHALANDAGE AU POSTE DE PÉAGE

En 2024, le nombre moyen de véhicules empruntant chaque jour la section à péage de l'autoroute 30 s'élève à 27 849, représentant un nombre annuel total de 10,2 millions de véhicules.

Les véhicules de catégorie 2 (230 cm et plus) représentent 23 % de l'ensemble des véhicules qui franchissent le péage. Le nombre de véhicules de catégorie 2 empruntant le poste de péage est en moyenne de 6 400 par jour. En 2023, le nombre de véhicules de catégorie 2 était en moyenne de 6100 par jour.

En 2024, la répartition des transactions de péage par moyen de paiement se présente ainsi : 53,7 % de l'ensemble des transactions payantes ont été effectuées par carte (de crédit ou de débit) et 46,3 % des transactions payantes ont été réalisées par les détenteurs de transpondeur.

Les tableaux et graphiques suivants fournissent des informations détaillées ainsi qu'une représentation visuelle de l'achalandage au poste de péage de l'autoroute 30.

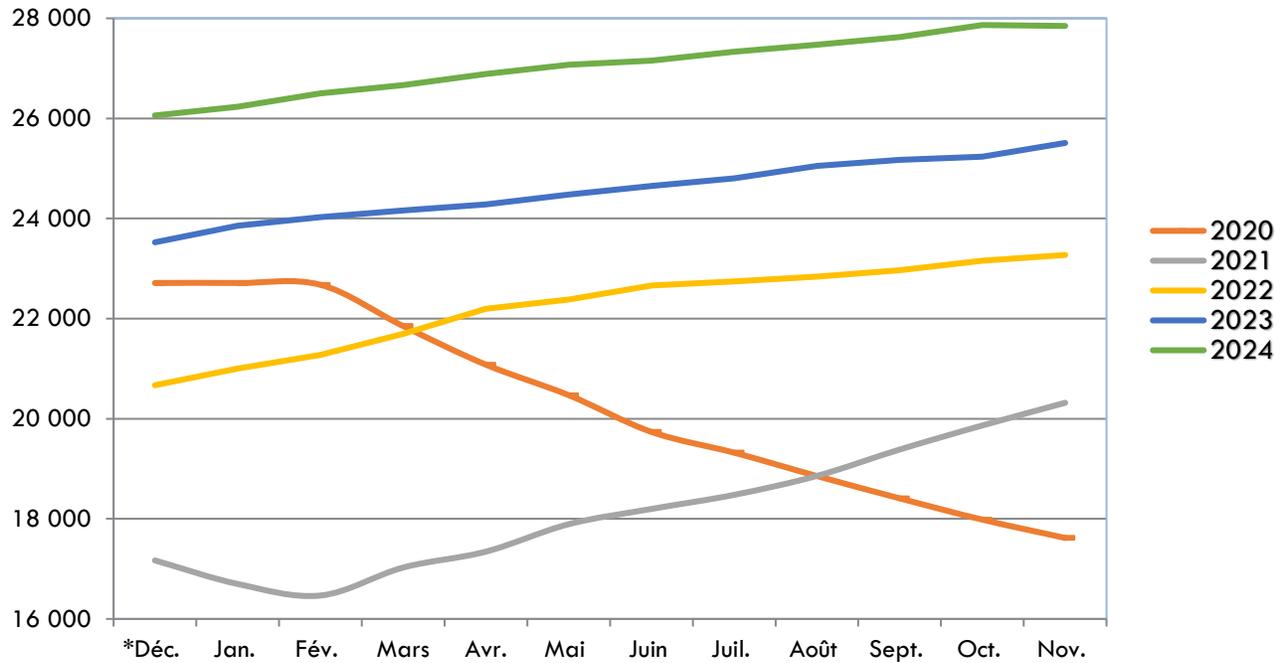
Portrait de l'achalandage 2024					
Mois**	Achalandage mensuel total	Achalandage quotidien moyen	Achalandage mensuel en direction est	Achalandage mensuel en direction ouest	DJMA*
Déc. 2023	790 078	25 486	395 106	394 972	26 058
Jan. 2024	722 015	23 291	379 916	342 099	26 234
Fév. 2024	686 963	23 688	364 099	322 864	26 502
Mars 2024	783 658	25 279	414 844	368 814	26 665
Avr. 2024	847 739	28 258	454 477	393 262	26 886
Mai 2024	947 400	30 561	495 762	451 638	27 072
Juin 2024	899 869	29 996	468 158	431 711	27 156
Juil. 2024	933 355	30 108	478 964	454 391	27 332
Août 2024	972 764	31 379	499 223	473 541	27 474
Sept. 2024	901 099	30 037	461 681	439 418	27 625
Oct. 2024	905 938	29 224	463 963	441 975	27 865
Nov. 2024	801 701	26 723	409 485	392 216	27 849
Total	10 192 579	27 849***	5 285 678	4 906 901	

* DJMA signifie ici Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens

** Ce calendrier de décembre à novembre correspond à l'année d'exploitation

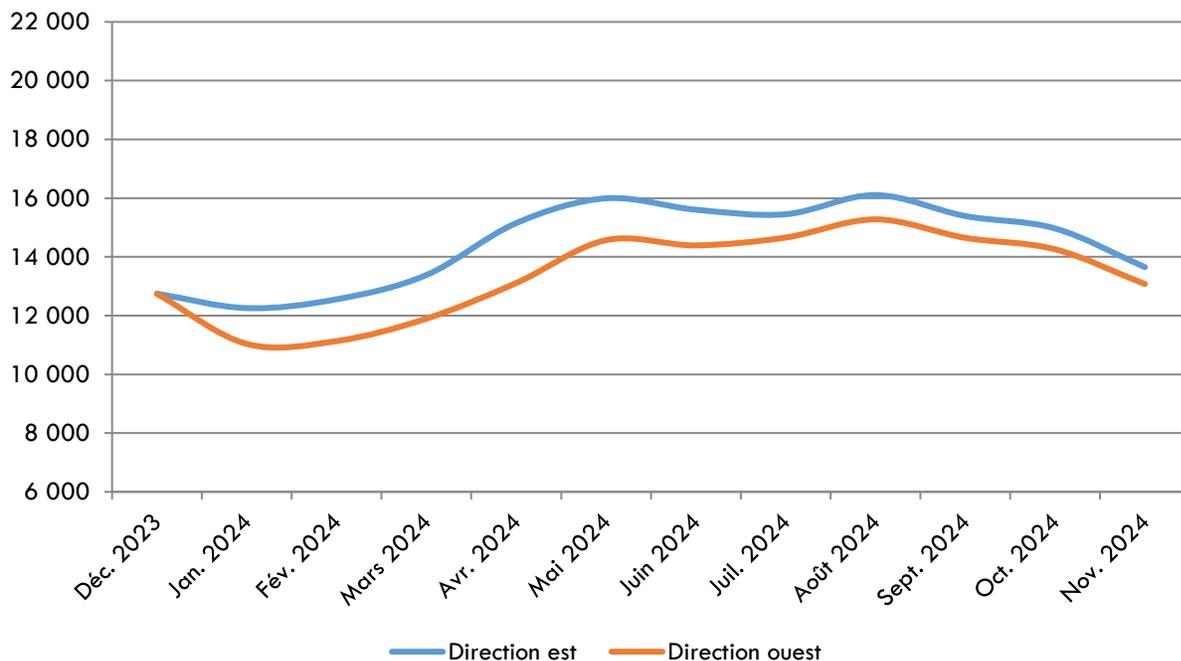
*** Moyenne pour l'année d'exploitation (achalandage annuel total divisé par 366 jours)

Débit journalier moyen sur 12 mois

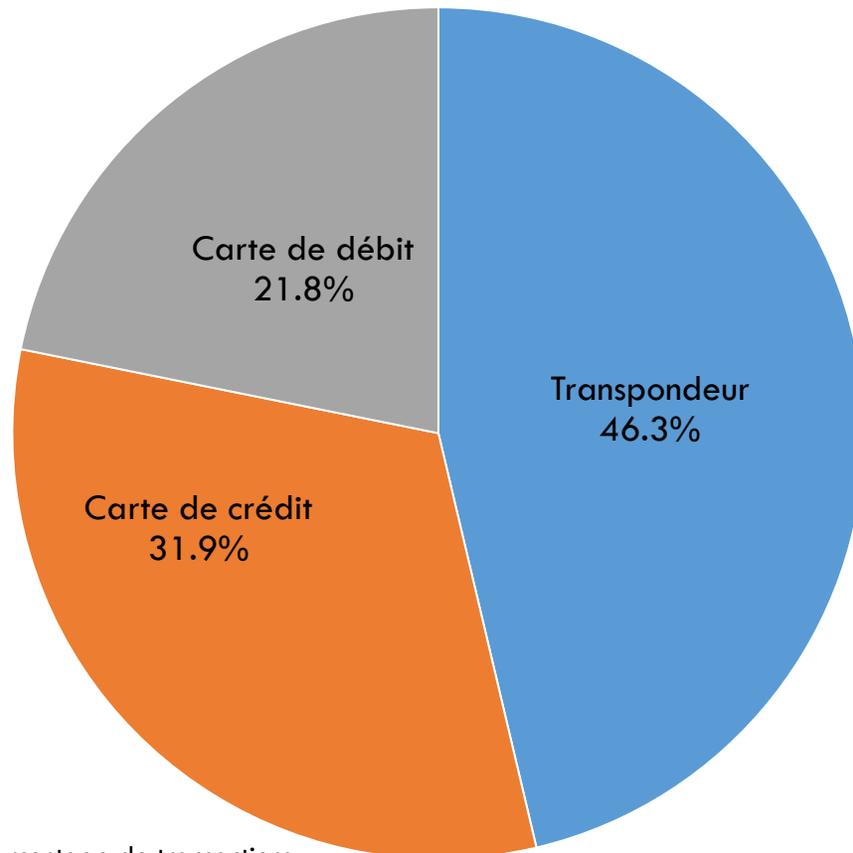


* Décembre fait référence à l'année précédente.

Moyenne journalière par direction 2024



Transaction par mode de paiement 2024**



** Exprimé en pourcentage de transactions



3. REVENUS DE PÉAGE

Le 1^{er} février 2024, en vertu de l'Entente de partenariat entre A30 Express et le Ministère, le tarif au poste de péage est passé de 1,75 \$ à 1,95 \$ par essieu pour les véhicules de catégorie 1 (moins de 230 cm) et le tarif pour les véhicules de catégorie 2 est passé de 2,60 \$ à 2,90 \$ par essieu.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les véhicules électriques éligibles sont exemptés du paiement du péage. Le coût de cette mesure est entièrement assumé par le Gouvernement du Québec et fait l'objet d'une compensation financière auprès du Partenaire privé.

L'Entente de partenariat intervenue entre le Ministère et A30 Express prévoit que les revenus de péage sont partagés à parts égales entre les parties lorsqu'ils excèdent le seuil annuel convenu. En 2024, le seuil de partage des revenus était de 9,8 M \$.

La part recueillie par le Ministère en 2024 a été de 26,3 M \$. En 2023, ce montant s'établissait à 21,2 M \$. Depuis l'ouverture du poste de péage de l'autoroute 30, le Ministère a reçu un montant cumulatif total de 153,8 M \$. Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et l'immatriculation auxquels s'ajoutent les revenus de péage.

En annexe de ce rapport, vous trouverez la grille tarifaire en vigueur en 2024 (du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025). Ladite grille a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 10 janvier 2024. La [publication du 10 janvier 2024](#) est également disponible sur le site des Publications du Québec.

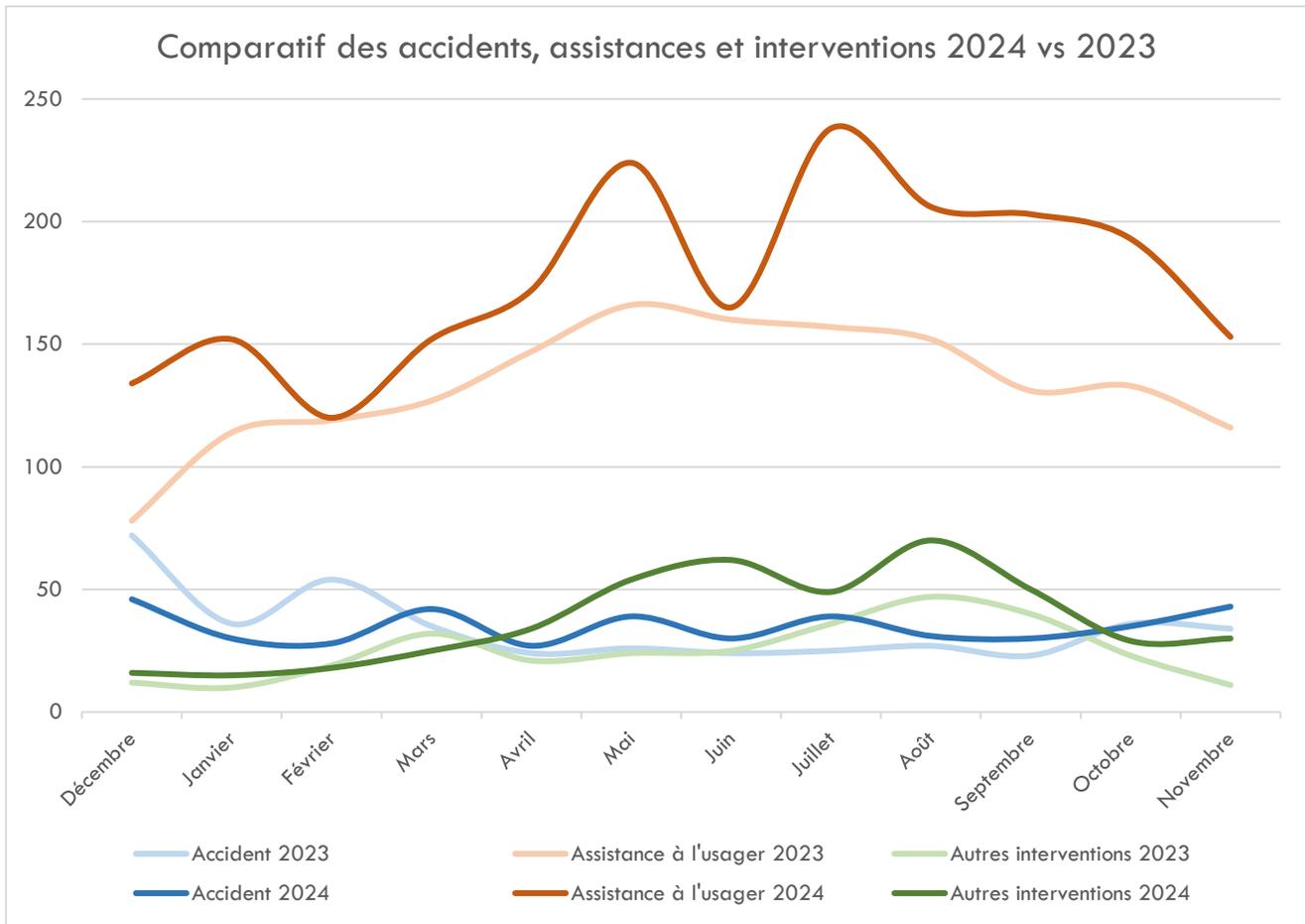
4. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

4.1 Gestion de la circulation

Dans le cadre de l'Entente de partenariat, A30 Express est responsable de la surveillance et de la gestion de la circulation sur son réseau. Ainsi, il lui revient de porter assistance aux usagers en cas d'accident, de panne ou tout autre incident. A30 Express est également responsable de maintenir un niveau de sécurité adéquat des voies de circulation et intervient donc régulièrement pour ramasser des débris ou des animaux morts, la perte de chargement, informer les usagers à l'aide d'une signalisation adaptée, etc.

Les tableaux et graphiques ci-dessous représentent l'ensemble des interventions menées par A30 Express dans le cadre de la surveillance et de la gestion de la circulation.

Mois	2023			2024		
	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions	Accident	Assistance à l'utilisateur	Autres interventions
Décembre	72	102	12	46	134	16
Janvier	36	165	16	30	152	15
Février	54	104	15	28	120	18
Mars	35	136	26	42	152	25
Avril	24	138	41	27	172	34
Mai	26	161	39	39	224	54
Juin	24	176	41	30	165	62
Juillet	25	164	27	39	238	49
Août	27	196	50	31	206	70
Septembre	23	158	42	30	203	50
Octobre	36	169	33	35	193	29
Novembre	34	171	25	43	153	30
Total	416	1 840	367	420	2 112	452



4.2 Inspections

Afin de préserver un haut niveau de sécurité de l'autoroute 30, et conformément aux exigences de l'Entente de partenariat, A30 Express a la responsabilité d'inspecter l'ensemble des éléments qui constituent l'infrastructure. Selon les éléments à inspecter et le niveau d'exigences requis, les inspections sont effectuées à des fréquences différentes.

En 2024, A30 Express a réalisé les inspections suivantes :

- L'inspection annuelle de 52 structures (41 ponts d'étagagements, 9 murs de soutènement, 1 ponceau et 1 mur antibruit);

Cette inspection est constituée d'une observation visuelle de l'intégralité de la structure et des éléments qui la composent, afin de détecter toute évolution anormale;

- L'inspection générale de 86 structures (31 ponts, 2 stations de pompage, 7 murs de soutènement, 15 murs antibruit, 1 marquise au poste de péage, 29 ponceaux et 1 tunnel);
- Relevés de l'état de l'ensemble de la chaussée de l'autoroute 30 conformément aux exigences de l'Entente de partenariat. Ces relevés permettent d'évaluer et de suivre l'évolution de l'adhérence (relevés réalisés par le MTMD), de l'orniérage, de la rugosité et les fissures de la chaussée afin d'assurer les niveaux de sécurité et de confort requis pour les usagers de la route.

4.3 Travaux

L'entretien courant (réparation de clôtures, balayage, réparation de glissières, enlèvement de graffitis, remplacement de la signalisation et de l'éclairage, nettoyage des structures, entretien des aménagements paysagers, réparations ponctuelles de l'asphalte) est effectué au besoin et dicté par les activités au plan quinquennal.

En complément de cet entretien récurrent, les travaux suivants et activités inscrites au plan quinquennal ont été réalisés en 2024 :

- Réhabilitation de 33,9 km de voie par planage et par pose d'une nouvelle couche d'asphalte;
- Installation extrémités de glissières pour contresens;
- Construction des chemins de déviation en X aux km 15,5 et 22,0;
- Remplacement de la membrane d'étanchéité et du pavage sur les ponts :
 - Madeleine-Parent : 1 298 m;
 - Rivière Châteauguay : 450 m;
- Rafrâichissement du marquage de l'ensemble du réseau;
- Conversion à la technologie DEL de l'éclairage routier phase 2 (zones 1-2 et 7-24);
- Stations de pompage : Amélioration des équipements;
- Réparation du système de drainage du pont Madeleine-Parent;
- Réparation des appareils d'appui du pont de l'A-30E au-dessus du boulevard Sardaigne (P-17195);
- Réparation du viaduc agricole (P-16094) suite à un impact;
- Installation de clôture autour des stations météo;
- Réparation du talus au km 3 suite aux pluies du 9 août 2024 (ouragan Debbie).

5. SERVICE À LA CLIENTÈLE

5.1 Portrait des comptes clients

En 2024, le nombre de transpondeurs actifs en circulation est d'environ 178 200, répartis parmi environ 94 200 comptes clients. Ces chiffres sont toujours en progression en comparaison avec 2023 (respectivement 154 700 transpondeurs actifs pour 75 000 comptes actifs à la fin de l'année d'exploitation précédente).

Désormais, les transactions payées par transpondeurs représentent 46,3 % de l'ensemble des transactions payantes au poste de péage de l'autoroute 30.

Au cours de la présente année d'exploitation, à la demande du Ministère, divers épisodes de gratuité ont été instaurés au poste de péage.

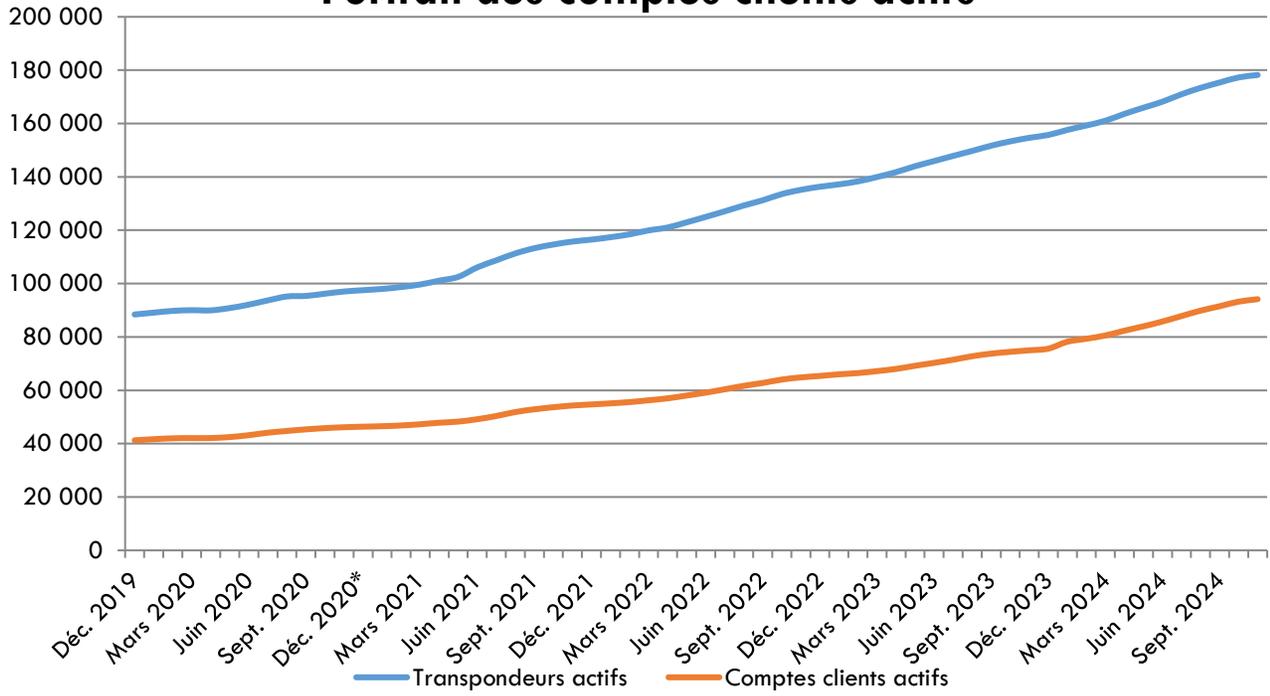
Le tout en soutien aux mesures d'atténuation liées aux travaux urgents réalisés par le Ministère au pont de l'Île-aux-Tourtes.

Les tableaux et graphiques suivants fournissent des données mensuelles relatives aux comptes clients.

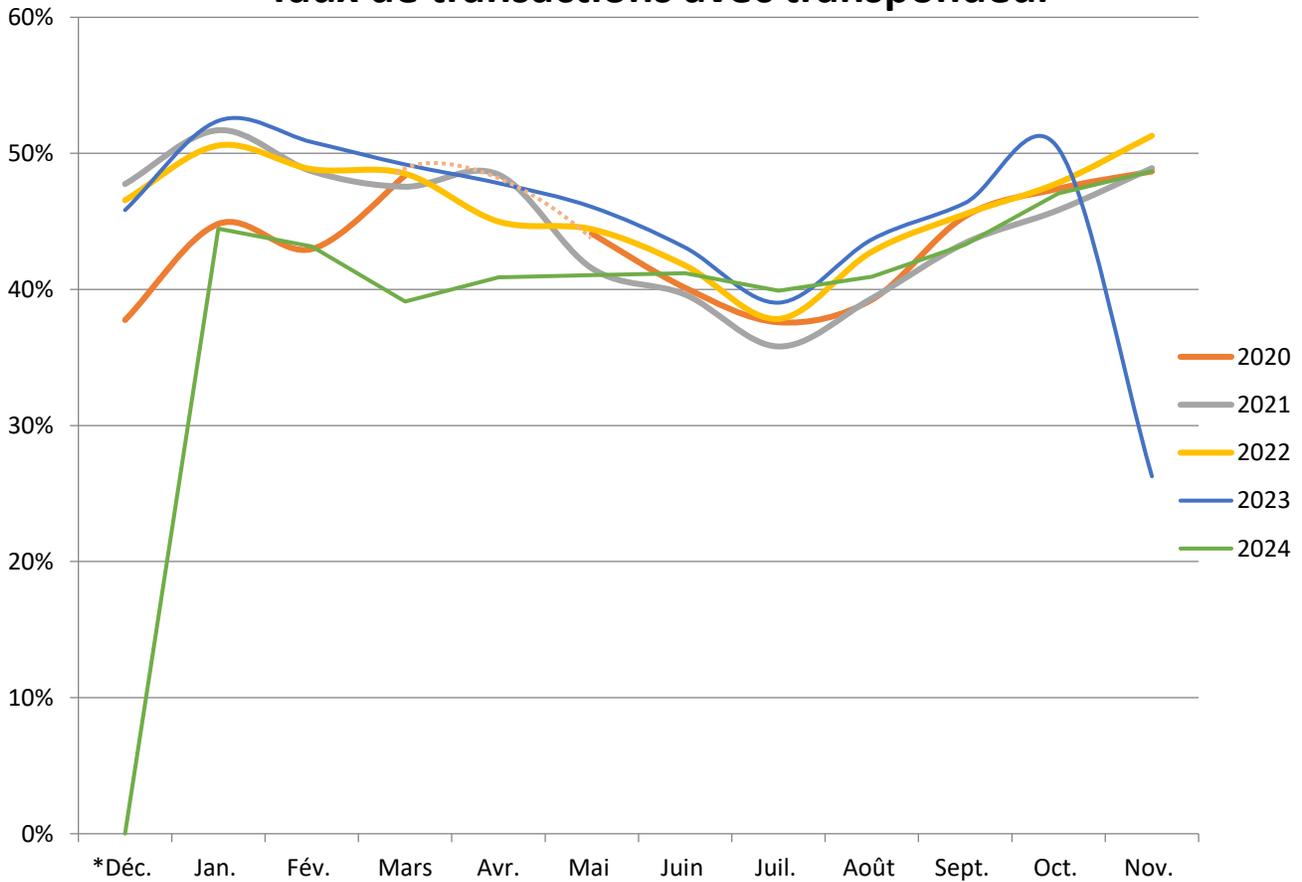
Portraits des comptes clients 2024			
Mois	Transpondeurs actifs	Comptes clients actifs	Taux d'utilisation avec transpondeur par mois
Déc. 2023	155 721	75 617	0%*
Jan. 2024	157 617	78 200	44%
Fév. 2024	159 265	79 316	43%
Mars 2024	161 050	80 558	39%
Avr. 2024	163 627	82 356	41%
Mai 2024	165 941	83 982	41%
Juin 2024	168 192	85 800	41%
Juil. 2024	170 975	87 839	40%
Août 2024	173 356	89 867	41%
Sept. 2024	175 371	91 507	43%
Oct. 2024	177 275	93 233	47%
Nov. 2024	178 209	94 149	49%

* Période de gratuité du 1^{er} décembre 2023 au 14 janvier 2024.

Portrait des comptes clients actifs



Taux de transactions avec transpondeur



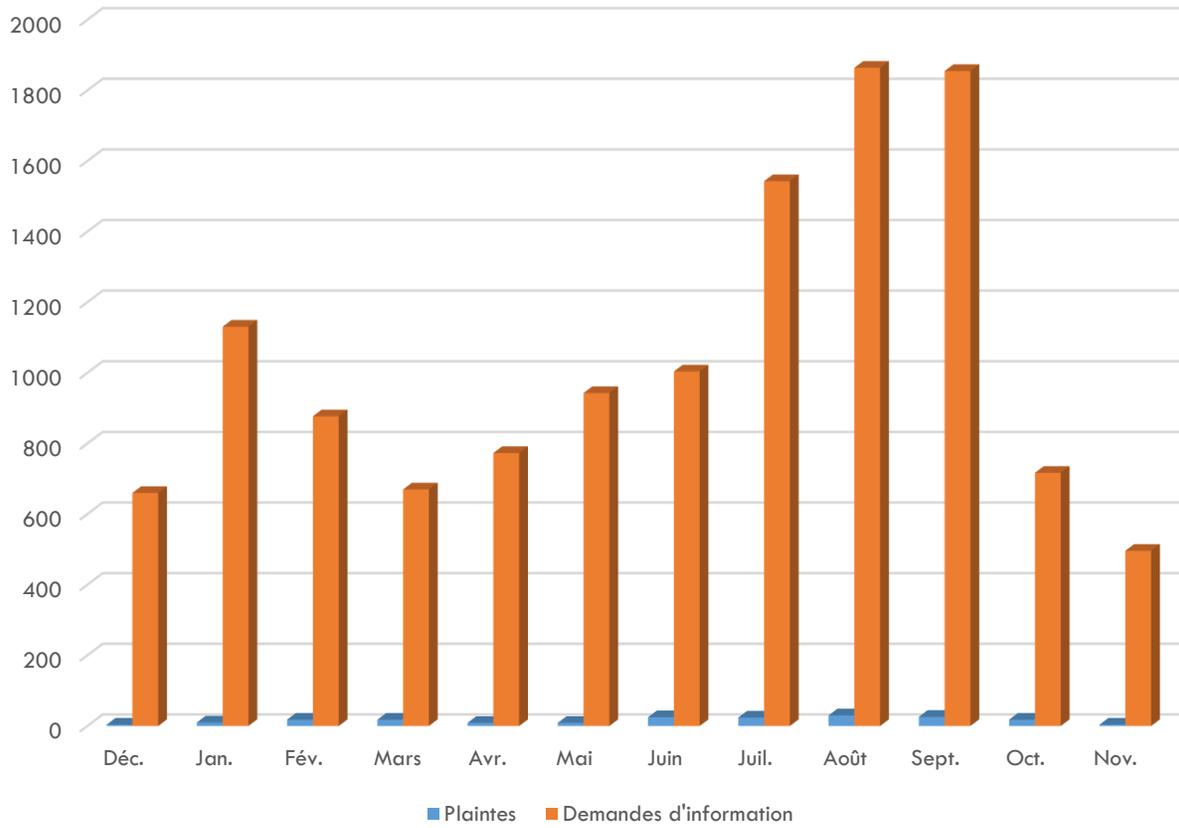
5.2 Plaintes

En 2024, A30 Express a reçu à son centre de service à la clientèle (en personne, par téléphone ou sur le site Internet www.a30express.com) 195 plaintes ainsi que 12 533 demandes d'information ou de commentaires. Ces communications portent sur des sujets aussi variés que les transpondeurs, le péage, l'entretien de la route et des espaces verts, les conditions de circulation, etc.

L'intégralité des plaintes et des communications est traitée et répondue dans un délai maximum de 48 h.

Plaintes et demandes d'information 2024		
Mois	Plaintes	Demandes d'information
Déc. 2023	4	660
Jan. 2024	10	1131
Fév. 2024	18	877
Mars 2024	18	670
Avr. 2024	9	773
Mai 2024	9	943
Juin 2024	25	1004
Juil. 2024	24	1543
Août 2024	30	1864
Sept. 2024	26	1855
Oct. 2024	18	717
Nov. 2024	4	496
Total	195	12 533

Plaintes et demandes d'information 2024





Annexe 1

Grille tarifaire :

Grille tarifaire du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2024 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION EST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION OUEST	6h01	9h00	9h01	15h30	15h31	18h30	18h31	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, Classes 1 à 5, tarif par essieu	2,90\$		2,90\$		2,90\$		2,90\$				2,90\$				2,90\$	
Catégorie A, Classes 6 et 7, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	1,95\$		1,95\$		1,95\$		1,95\$				1,95\$				1,95\$	
Catégorie C, tarif par essieu	2,90\$		2,90\$		2,90\$		2,90\$				2,90\$				2,90\$	

PPAM: Période de pointe du matin

HPJ: Période hors pointe du jour

PPPM: Période de pointe du soir

HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2024 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS DE GESTION DE COMPTE APPLICABLES				
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte en ligne	0,00\$	0,00\$	0,00\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par compte-client en règle, avec état de compte par la poste	3,50\$	3,50\$	3,50\$
●	Frais de gestion administrative de compte, par véhicule, pour les véhicules visés à l'article 4 du <i>Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé</i> (RLRQ, c. P-9.001, r. 3) qui sont dispensés du paiement du péage	3,50\$	3,50\$	3,50\$
FRAIS DE RECOUVREMENT				
●	Frais de recouvrement par passage s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule en cas de défaut de paiement du Tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 – Délai supplémentaire de 7 jours calendaires	8,00\$	8,00\$	8,00\$
●	Frais de recouvrement par passage s'ajoutant au tarif de péage et aux frais de recouvrement encourus pour le passage du véhicule en cas de défaut de paiement du Tarif de péage au poste de péage lors du passage sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 – Au-delà du délai supplémentaire de 7 jours calendaires	35,00\$	35,00\$	35,00\$

GRILLE TARIFAIRE

Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport (L.R.Q., c. P-9.001)

Conformément à l'article 5 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé, Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. (« A30 EXPRESS ») publie sa grille tarifaire. Les tableaux suivants constituent la grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} février 2024 sur le pont P-10942 de l'autoroute 30 qui franchit le fleuve Saint-Laurent. Toute modification fera l'objet d'une nouvelle publication dans la Gazette officielle du Québec.

FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS DE RECOUVREMENT				
●	Frais de recouvrement par transaction pour chacun des refus de paiement de l'institution financière émettrice de la carte de crédit dans le cadre des réapprovisionnements automatiques	10,00\$	10,00\$	10,00\$
●	Frais de recouvrement si l'Usager fait défaut de réapprovisionner son compte-client et le solde du compte-client devient négatif suite au paiement des frais de gestion applicables	5,00\$	5,00\$	5,00\$

Note : les taxes applicables doivent être ajoutées aux différents frais d'administration mentionnés dans la présente grille tarifaire, si applicable.

TAUX D'INTÉRÊT				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivants la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 5% *		

* Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

Le directeur administratif et financier de Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c.



Kevin LeCouffe